



AVIS D'INFRUCTUOSITE

DE LA CONSULTATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Réf : N° 01/EADN/2022 du 13/03/2022



L'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique (EADN) Informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation nationale et internationale N° 01/EADN/2022 du 13/03/2022 portant mise à disposition de ressources expertes, que cette dernière est déclarée infructueuse, et ce, conformément à l'article 86, de la procédure d'achat et de procurement de l'EADN.

Conformément à l'article 90, de la procédure d'achat et de procurement interne de l'EADN, les soumissionnaires contestataires de la décision du service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la Direction Générale dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de la publication de l'avis d'infructuosité sur le site web de l'entreprise.

Conformément à l'article 86, de la procédure d'achat et de procurement interne de l'EADN, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des motifs de l'infructuosité peuvent se rapprocher des services de l'EADN, au plus tard dans les trois (3) jours à compter de la date de publication du présent avis

